

cienne Gazette) d'un arrangement sans garantie de sa stabilité—arrangement qui pouvait, aux yeux du Lieutenant-Gouverneur, agissant d'après son meilleur jugement et pour le mieux, paraître satisfaisant—mais cependant non tel que Son Excellence aurait sanctionné s'il avait précisément compris les vues du Ministre à ce sujet—non cet arrangement que le Ministre avait en contemplation, ni en conformité “ des instructions spéciales qui avaient été données par l'ordre de Sa Majesté au Gouverneur Général dans ses dépêches du 11 Septembre 1820 et du 13 Septembre 1821.” C'est le manque d'une pleine connoissance et possession de ces instructions qui constitue actuellement la défense du Lieutenant Gouverneur auprès du Ministre pour avoir sanctionné ce Bill ; car avec la connoissance et la possession de telles instructions spéciales données par l'ORDRE DE SA MAJESTE', il n'aurait jamais voulu le faire et ni aucun de ses amis ni ceux qui lui voulaient quelque bien, n'auraient pu vouloir l'induire à y contrevenir.

Sa réponse à une adresse du 19 Février 1825, par laquelle l'Assemblée lui demandait communication des “ Instructions, dépêches ou parties d'icelles relatives à la provision convenable et permanente pour le Gouvernement Civil, comme mentionné dans la harangue du Gouverneur du 16 Décembre 1820, et à la provision pour le même objet durant la vie du Roi du 11 Décembre 1821,” et consignée dans les journaux de la Chambre ; fait foi qu'il ne les avait pas. Qu'elles étaient néanmoins en existence, ne peut être révoqué en doute, vu que la lettre du Lord Bathurst du 4 Juin, met fin à toute question qui pourrait s'élever à cet égard.

Lorsque donc, l'ancienne Gazette parle de “ *mésintelligences ainsi si pernicieusement RENOUVELLEES,*” (faisant allusion à la dernière Session de 1826) et observe que “ *toute la Province en approuvait la TERMINATION*” (se référant à la Session de 1825) “ *et regrettait de les voir RENAITRE,*” il falsifie le cas. Elles n'ont jamais été terminées, quelqu'en ait été l'apparence dans le tems. Elles ne pouvaient jamais l'être, jusqu'à ce que l'arrangement ait été effectué conformément aux instructions spéciales ou, jusqu'à ce que Lord Bathurst ait jugé à propos de les révoquer et de ne plus insister sur leur exécution ; ce que la lettre à laquelle il est fait allusion, montre avoir été bien éloigné de l'intention de sa Seigneurie.

On ne peut pas dire non plus que la *mésintelligence* ait été renouvelée, vu que la lettre du Lord Bathurst fait voir que, loin d'être parvenue une *termination*, elle n'avait pas même été suspendue et encore moins terminée ; mais qu'effectivement elle était encore dans le même état, et peut-être même pire qu'auparavant. Les “ instructions spéciales ” données “ PAR L'ORDRE DE SA MAJESTE' au Gouverneur-Général ” n'ayant pas été consultées et faute d'y avoir adhéré, sa seigneurie dit que “ *il n'est pas en son pouvoir de considérer cet arrangement (le Bill) comme en aucune manière satisfaisant.* ” La *mésintelligence* ne pouvait se terminer sans la participation du Ministre. Que ces instructions n'ont pas été consultées et qu'on n'y ait pas adhéré, personne ne prétend ou n'a voulu prétendre que le blame en tombait le moins sur le Lieutenant-Gouverneur, puisqu'il n'en avait pu trouver à la place où on avait tout lieu de s'attendre qu'elles devaient être, mais où on ne les trouva pas. Mais toujours, comme elles existaient, quoique le Lieutenant-Gou-